



Délibération n°2022_DEL_200

Objet

**Finances et prospective, Budget Transports scolaires :
Décision Modificative n° 2 – Ajustement de la subvention
d'équilibre prévisionnelle du budget transports scolaires
adoptée lors du conseil communautaire du 28 mars 2022**

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 36
Date de la convocation : 13 Décembre 2022

Le 19 Décembre 2022 à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes « L'Farto » de Massingy (74150), sous la Présidence de M. Christian HEISON, Président.

Présents :

M. DUMONT Patrick – M. ROLLAND Alain – M. LOMBARD Roland - M. LACOMBE Jean-Pierre - M. FAVRE Jean-Pierre - M. BLOCMAN Jean-Michel - MME VIBERT Martine – M HEISON Christian - M. DÉPLANTE Daniel - MME CINTAS Delphine - MME BONANSEA Monique - M. TURK-SAVIGNY Eddie – MME BOUKILI Manon - MME DUMAINE Fanny - MME STABLEAUX Marie – MME COGNARD Catherine - MME CHAL Ingrid - M. DULAC Christian - M. CLEVY Yannick – MME ORSO-MANZONETTA MARCHAND Pauline- M. BERNARD-GRANGER Serge - M. PERISSOUD Jean-François - M. TRANCHANT Yohann MME BOUCHET Geneviève - M. BISTON Sylvain – M. MUGNIER Joël - M. RAVOIRE François M. DERRIEN Patrice – MME VENDRASCO Isabelle – MME GIVEL Marie.

Excusés :

- MME ROUPIOZ Sylvia qui a donné pouvoir à M. HEISON Christian
- MME KENNEL Laurence qui a donné pouvoir à M. FAVRE Jean-Pierre
- MME DAUNIS Christiane qui a donné pouvoir à M. LACOMBE Jean-Pierre
- M. TRUFFET Jean-Marc qui a donné pouvoir à MME DUMAINE Fanny
- M. HECTOR Philippe qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- M. BASTIAN Patrick qui a donné pouvoir à M. Roland LOMBARD
- M. MONTEIRO-BRAZ Miguel
- M. DUPUY Grégory
- M. ABRY Michel
- MME CHARVIER Florence
- MME PAILLE Françoise

MME Delphine CINTAS a été élue secrétaire de séance.

Après avoir retracé à titre prévisionnel les dépenses et les recettes du budget primitif 2022, le budget Transports Scolaires identifiait une **subvention d'équilibre de fonctionnement** chiffrée à **465 747 € 14** qui devrait augmenter au regard de l'activité réelle de l'exercice 2022, et tout particulièrement, après avoir actualisé l'indice de révision qui revoit à la hausse au 1^{er} septembre 2022, le coût du kilomètre des 10 lots de marchés publics pour 50 circuits quotidiens et 1 800 élèves transportés de + 9.62 % ainsi que + 5.15 % pour les lignes régulières.

⇒ Soit + 120 000 € de crédits supplémentaires à prévoir au chapitre 011 – Charges à caractère général afin d'être en mesure de prendre en charge les factures de décembre 2022 ; de même que + 14 000 € afin de répondre aux crédits d'études portant sur la restructuration des lignes interurbaines 32 et 33.

Aussi, la régularisation de la TVA au titre de l'activité de l'année 2020 qui doit être adressée au centre des impôts, au plus tard d'ici la fin d'année 2022, dont le montant de restitution attendu se chiffrerait à 160 000 €, selon les recettes prévisionnelles budgétées sur l'exercice 2022, seront à inscrire en proposition nouvelles au budget primitif 2023. En effet, à défaut de le régulariser cette année, cette recette à comptabiliser sur l'exercice (n+1), demande à être comblée sur l'exercice 2022 par une subvention d'équilibre complémentaire.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-817-252 : Etudes et recherches	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8244-252 : Transports administratifs	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	134 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7488-252 : Autres attributions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	294 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	294 000,00 €
R-7788-252 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	134 000,00 €	160 000,00 €	294 000,00 €
Total Général		134 000,00 €		134 000,00 €

Le montant prévisionnel de la subvention d'équilibre passerait ainsi de 465 747 € 14 à 759 747 € 14 dont le montant reste toutefois du provisoire dès lors où la fin de gestion de l'exercice 2022 n'est pas encore connue avec certitude. Des ajustements pourront dès lors être opérés selon le besoin réel d'équilibre.

De plus, ces crédits complémentaires nécessitent en parallèle d'ouvrir les crédits en correspondance au budget principal afin d'être en mesure de verser la subvention d'équilibre au profit du budget transports scolaires : ce qui pourra faire l'objet d'une décision prise par le Président en prélevant le besoin sur les dépenses imprévues de fonctionnement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Par 36 VOIX POUR,

APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget transports scolaires afin de répondre à l'ajustement de la subvention d'équilibre prévisionnelle adoptée lors du conseil communautaire du 28 mars 2022 par délibération 2022_DEL_056.

La secrétaire de séance,

Delphine CINTAS



Le Président,

Christian HEISON



Acte certifié exécutoire le : 22 DEC. 2022
Transmis en Préfecture le : 22 DEC. 2022
Publication sur le site internet le : 22 DEC. 2022

Le Président

C. HEISON

